



CE QUE
"MARIANNE"
EN PENSE

CARREFOUR Il y a quelques mois, des fournisseurs ont révélé avoir subi des pressions inacceptables.



BIENVENUE DANS LE MONDE IMPITOYABLE DES HYPERMARCHÉS

PAR JEAN-CLAUDE JAILLETTE

La grande distribution : un monde merveilleux où tout ne serait que paix, abondance, qualité et, surtout, selon les critères à la mode, bio et respectueux des fournisseurs... A coup de pleines pages de publicité, les hypermarchés l'assurent : plus éthiques qu'eux, tu meurs.

Sauf que la réalité ne correspond pas vraiment à ce qui est promis. Engagés dans une guerre des prix sans merci tout en maintenant des profits plus que confortables, ils ont pris l'habitude de malmener leurs fournisseurs.

Les négociations tarifaires entre centrales d'achats et PME, obligatoires au début de chaque année, sont devenues des champs de bataille où les rapports de force s'exercent de manière inconsidérée, malgré les lois successives qui tentent d'y mettre bon ordre.

Dans ces lieux de violence commerciale, le secret est de rigueur. Mais il arrive parfois que le ministère de l'Économie s'en mêle. Le 9 novembre dernier, Bercy a assigné Carrefour devant le tribunal de commerce pour « pratiques commerciales abusives ». La plainte fait suite à une enquête engagée en janvier dernier, assortie de perquisitions au siège de la chaîne d'hypermarchés. Quelques mois plus tôt, des fournisseurs, brisant la loi du silence, avaient révélé avoir subi des pressions au cours de réunions collectives où il était exigé d'eux des ristournes allant jusqu'à 6 % sur leur chiffre

d'affaires, préalables à l'ouverture de négociations. Des menaces de déréférencement ont été proférées. Carrefour risque une amende pouvant aller jusqu'à 5 % de son chiffre d'affaires. En 2015, Système U, Intermarché et Leclerc ont été frappés de plaintes identiques, le dernier groupe ayant été condamné à rembourser à ses fournisseurs 61,2 millions d'euros.

L'action musclée des pouvoirs publics est salutaire. Car les dérapages de la grande distribution ont des conséquences terribles sur l'économie nationale. Elles ruinent des PME

qui contrairement aux grands groupes industriels n'ont pas les moyens de se passer de la grande distribution pour survivre, particulièrement dans l'agroalimentaire. Des PME qui, étranglées, exercent par ricochet une pression mortelle sur leurs propres

fournisseurs, les agriculteurs. Quand à un bout de la chaîne les distributeurs mènent une guerre des prix impitoyable, à l'autre extrémité, les producteurs sont asphyxiés.

Au moment où l'assignation envoyée par Bercy parvenait au siège de Carrefour, la Mutuelle sociale agricole (MSA) révélait que les appels de détresse d'agriculteurs à son centre de prévention des suicides avaient triplé depuis le début de l'année, passant à 1 700 en 2016. La MSA rappelle qu'en 2015 30 % des agriculteurs ont disposé d'un revenu équivalent à 364 € par mois. ■

**BERCY A ASSIGNÉ
CARREFOUR DEVANT
LE TRIBUNAL
DE COMMERCE.**